

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 6 MARS 2017 A 18H00

L'an deux mille dix-sept et le 6 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

PRESENTS : H. SOLA - D. DOMENECH - C. BITTER - N. VINUELAS - M. DEMBELE - J-P. MARTY - J-L. CONSUL - B. ENJALBERT - A. CACCOMO - J. TABELLION - R. SERRADO.

EXCUSE : S. FEVRIER (représenté par C. BITTER).

ABSENT : P. TAILHADES.

A 18 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme secrétaire de séance, M. Christian BITTER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Christian BITTER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Validation du périmètre de l'opération « Cœur de Village ».
- 2/ Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi.
- 3/ Convention relative au partage de la base de données du SDIS 34 concernant les ERP.
- 4/ Convention de vente d'eau à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne pour le hameau de La Croisade, commune d'Ouveillan.
- 5/ Demande de subvention : extension éclairage public.

6/ Demande de subvention dans le cadre des dossiers réglementaires de DUP concernant les captages de Roquefourcade et de La Croisade.

7/ Questions diverses.

1/ Validation du périmètre de l'opération « Cœur de Village ».

Madame le Maire donne la parole à M. Guillaume LAURANT, responsable du Service Urbanisme de la communauté de communes « Sud-Hérault ». Celui-ci expose au Conseil Municipal que l'objectif de ce projet est de réhabiliter les bâtiments les plus dégradés de la commune en logement. Pour cela, la communauté de communes Sud-Hérault peut apporter une aide financière aux propriétaires concernés. Elle a donc réalisé un inventaire sur le bâti communal en cœur de village en partenariat avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles. Suite à ce travail, les services communautaires ont proposé un périmètre d'éligibilité pour l'opération « Cœur de Village ». Au sein de ce périmètre, seules les constructions dégradées ou très dégradées pourront bénéficier de cette subvention. Les services communautaires prendront directement contact avec les propriétaires concernés. Ce périmètre pourra être révisé dans un an ou reconduit tacitement. Madame le Maire demande à l'assemblée de valider le périmètre d'éligibilité à l'opération « Cœur de Village » proposé par la communauté de communes « Sud-Hérault ». Le conseil municipal valide ce périmètre à l'unanimité.

2/ Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi.

M. Guillaume LAURANT, responsable du Service Urbanisme de la communauté de communes « Sud-Hérault », présente le calendrier prévisionnel du PLUi ainsi que les objectifs assignés à cette procédure puis expose les orientations générales du PADD validées en conférence des Maires du 15/02/2017.

Suite à cet exposé, Madame le Maire déclare le débat ouvert. Après discussions, le Conseil Municipal prend acte des échanges intervenus lors du débat qui seront formalisés par une délibération. Cette formalité est prescrite dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi.

3/ Convention relative au partage de la base de données du SDIS 34 concernant les ERP.

Madame le Maire laisse la parole à M. DOMENECH qui expose que dans le cadre de ses missions, le SDIS 34 collecte des données relatives aux Etablissements Recevant du Public du Département de l'Hérault et souhaite les mettre à disposition des collectivités qui en font la demande. Il soumet au Conseil Municipal une convention relative au partage de la base de données du SDIS 34 et précise que l'objectif de cette convention est de fixer les modalités de mise à disposition de ces données.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer cette convention. Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

4/ Convention de vente d'eau à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne pour le hameau de La Croisade, commune d'Ouveillan.

Le 17 février dernier, Madame le Maire et M. BITTER ont reçu le responsable du service eau et assainissement de l'agglomération du Grand Narbonne. Ce dernier a présenté le projet de la

convention de vente d'eau pour l'alimentation des habitants de La Croisade, commune d'Ouveillan. Cette convention doit être finalisée dans les meilleurs délais, l'ancienne étant caduque depuis le 31 décembre 2013. Madame le Maire soumet donc ce document à l'assemblée. Après lecture, il s'avère que l'article 13 de ce document relatif à la participation du Grand Narbonne aux travaux d'investissement ne correspond pas aux attentes du Conseil Municipal. Il convient donc de le faire modifier. Suite à quoi, l'assemblée autorisera Madame le Maire à signer ladite convention.

5/ Demande de subvention : extension éclairage public.

M. DOMENECH a fait établir des devis par la société CITEOS pour l'extension de l'éclairage public. Ces devis portent sur la route de Montplo, le chemin de Sainte Foi et l'impasse de la Liberté pour un montant de travaux de 8 355 €. Ce projet étant subventionnable par Hérault Energies à hauteur de 11 000 €, l'assemblée décide de faire établir un devis supplémentaire pour le chemin du Coulet.

Madame le Maire demande à l'assemblée la validation de ces devis et l'autorisation de solliciter les subventions correspondantes. Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

6/ Demande de subvention dans le cadre des dossiers réglementaires de DUP concernant les captages de Roquefourcade et de La Croisade.

L'ARS nous demande d'engager le plus rapidement possible les travaux correspondants à la DUP relative au captage de Roquefourcade et de La Croisade.

Madame le Maire rappelle que les travaux prévus et relatifs au captage de Roquefourcade s'élèvent à 475 605 € H.T. Il s'agit en priorité de l'aménagement du Périmètre de Protection Immédiate et du captage (étanchéité de la dalle, mise en place d'un turbidimètre) puis, dans un deuxième temps de travaux d'aménagement à réaliser sur les installations existantes (réhabilitation du réservoir actuel et création d'un nouveau réservoir).

En ce qui concerne La Croisade, les travaux sont estimés à 54 190 € H.T. Ils consistent en l'aménagement du Périmètre de Protection Immédiate et du captage (aménagement de la tête du forage et mise en place d'un turbidimètre).

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter le Département de l'Hérault et l'Agence de l'Eau pour l'octroi de subventions. Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

7/ Questions diverses :

Agence Postale Communale : Madame le Maire informe l'assemblée que l'Agence Postale Communale a ouvert ses portes aujourd'hui. Plusieurs candidatures ont été déposées en mairie. Les critères de sélection étaient les suivants : résident de la commune et éligible à un contrat aidé. Madame Céline VALETTE répondant à ces critères, a été sélectionnée. Elle a suivi une formation informatique au logiciel de La Poste.

Les travaux d'aménagement de l'hôtel de ville (création de l'APC et aménagement de bureaux au 1^{er} étage) s'élèvent à 47 000 € H.T. La commune a bénéficié d'une subvention de La Poste d'un montant de 20 000 € et d'une aide financière émanant de la réserve parlementaire du sénateur, M. Robert NAVARRO, s'élevant à 14 000 €. Les deux subventions représentent 73 % des frais engagés.

Compte-rendu de la visite de M. ROUJAS et de Mme LAGANA, société ENEDIS, le 2 mars concernant l'implantation du transformateur électrique : le transformateur électrique sera déplacé Place Jean Jaurès à la place des WC publics qui seront démolis par la société ENEDIS. Les problèmes récurrents de microcoupures ont à nouveau été évoqués avec Mme LAGANA, interlocuteur privilégié à la société ENEDIS. Cette dernière a confirmé qu'un investissement en maintenance lourde allait être débloqué en 2017. Des visites de lignes par survol d'hélicoptère vont être réalisées dans les prochaines semaines afin de détecter toutes les anomalies apparaissant sur le réseau. Suite à cette analyse, un programme de renouvellement des ouvrages détériorés sera programmé.

Compte-rendu des travaux de nettoyage de la source de Roquefourcade et des mesures faites par le Conseil Départemental de l'Hérault : les travaux engagés ont permis un approfondissement du captage de 30 à 40 cm, le nettoyage de la source dans sa globalité et le curage de la zone de production. Ces travaux vont permettre, au-delà du nettoyage de la source, d'abaisser la profondeur des crépines de 30 cm. Mais cette mesure ne représente pas une solution pérenne aux difficultés de production d'eau potable que rencontre la commune. Il convient de poursuivre les réflexions en cours afin d'assurer la pérennité de la distribution d'eau potable. Une réunion sera prochainement programmée en mairie en présence de tous les intervenants du comité de pilotage réuni le 1^{er} décembre 2016.

Compte-rendu de la réunion du 3 mars 2017 relative à la création d'un réseau d'eau d'irrigation avec la société BRL : deux projets sont à l'étude (un projet à 20 m³, l'autre à 100 m³). M. VIEU, directeur de la cave coopérative, se renseigne auprès de la Chambre d'Agriculture sur les procédures de création d'une ASA et les possibilités de financement.

Activités périscolaires : Une demande a été effectuée auprès de l'inspection d'Académie afin que les activités périscolaires soient regroupées sur le vendredi après-midi. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

A 21 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,